

BARÈME DES HONORAIRES

en vigueur au 1 novembre 2025

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Les honoraires sont exprimés en TTC et les tranches de prix ne sont pas cumulatives entre elles.

Prix du bien	Honoraires
De 0 € à 50.000 €	5.000 €
De 50.001 € à 100.000 €	10,00 %
De 100.001 € à 150.000 €	8,00 %
De 150.001 € à 250.000 €	7,00 %
De 250.001 € à 400.000 €	6,00 %
Au delà de 400.001 €	5,00 %

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Prix du bien	Honoraires En H.T.
De 0 € à 30.000 €	5.000 €
Au delà de 30.001 €	10,00 %

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires à la charge du propriétaire : 100% TTC du loyer mensuel charges comprises

Honoraires à la charge du locataire : 50% TTC du loyer mensuel charges comprises
(montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)